

TRAVAIL EN HAUTEUR - PORT DES EPI ANTICHUTE

Cette formation répond à une obligation réglementaire (article R4224-15) du Code du travail.

Le harnais de sécurité est un E.P.I de classe III, contre le risque grave ou mortel. Son utilisation est soumise notamment à l'article R4323-104 du Code du travail ainsi qu'au décret du 1^o Sept. 2004 qui stipule que « les travailleurs doivent recevoir une formation adéquate au port du harnais et qui doit être renouvelée aussi souvent qu'il est nécessaire... ».

PUBLIC : Cette formation s'adresse à tout salarié intervenant temporairement ou habituellement en hauteur.

PREREQUIS : Pas de prérequis.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : De 02 à 08 apprenants.

TYPE DE FORMATION : Présentiel – Intra/Inter-entreprise.

DUREE DE LA FORMATION : 7 heures de face à face pédagogique (théorie et pratique).

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Appréhender le contexte réglementaire du travail en hauteur. Les accidents de travail. La prévention des risques, identifier les moyens de protection et leurs caractéristiques.

Travaux en hauteur et sécurité : prévenir les risques Connaître et reconnaître le matériel lié au travail en hauteur, connaissance des normes en matière d'EPI, les spécificités des absorbeurs d'énergie, les harnais et les accessoires de liaison, les systèmes anti-chutes et la ligne de vie (fixe ou temporaire). Faire le choix des EPI en fonction de ses conditions de travail : quel risque ? quel EPI ?

Réaliser des exercices pratiques pour appréhender son matériel (mise en place des EPI lors d'un travail en hauteur, suspension dans harnais, mise place d'une ligne de vie temporaire et exercices de déplacements.

Exercices complémentaires en fonction de l'équipement et des besoins du site.

COMPETENCES VISEES :

Être capable d'appliquer les règles générales de sécurité lors de travaux en hauteur.

Être capable d'évaluer les risques de chute de hauteur sur différents postes de travail et choisir les moyens de protection appropriés.

Être capable de choisir et d'utiliser dans les meilleures conditions, un harnais lors de travaux en hauteur pour sa sécurité et celle des autres et le matériel associé.

Être capable de vérifier et entretenir son harnais de sécurité et ses systèmes antichute afin de rendre compte en cas d'anomalie constatée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Basée sur des études de cas, d'exercices pratiques, des phases d'apprentissage, de visite d'établissement ou de simulation d'évacuation. Cette formation est composée d'une partie théorique et pratique. Elle se veut être la plus proche possible du terrain, en adéquation avec les besoins de la structure pour ce faire les apprenants font part de leur vécu.

Un support pédagogique papier est remis en fin de formation à chaque participant.

MATÉRIEL D'APPRENTISSAGE :

Vidéoprojecteur, PC et supports informatiques, vidéos, livret pédagogique stagiaire.

Ligne de vie temporaire*, mousquetons*, harnais*, casque*, gants*, antichute*, absorbeur d'énergie* (*matériel formateur).

ATTENTION : Le stagiaire doit disposer de l'ensemble de son matériel de protection (EPI) contre les chutes conforme à la réglementation.

Casque avec jugulaire, harnais, mousquetons, antichute avec absorbeur d'énergie, gants, chaussures de sécurité.

MODALITÉS D'ENCADREMENT :

Les formateurs d'ACT&PREV possèdent une solide expérience de formateur dans de nombreux domaines de la prévention des risques professionnels.

Ils sont titulaires d'une formation de formateur Travail en Hauteur - Port du Harnais et sont également vérificateur d'EPI antichute.

MODALITES D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

La formation comporte des **évaluations théoriques et pratique.**

Cette évaluation permet de vérifier si le stagiaire a bien assimilé le contenu théorique et si le stagiaire applique en situation les règles de sécurité liées au travail en hauteur. À l'issue si le stagiaire est validé, le formateur délivre une attestation de réussite.

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET APPRÉCIATION DU RÉSULTAT :

- Feuille d'émargement.
- Évaluation théorique sous la forme d'un QCM.
- Évaluation pratique sous la forme d'exercice de mise en situation.
- Attestation de fin de formation.
- Un questionnaire d'évaluation de la formation est rempli par le stagiaire à la fin de la formation.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Cette formation répond à une obligation réglementaire (article R4224-15) du Code du travail.

Le harnais de sécurité est un E.P.I de classe III, contre le risque grave ou mortel. Son utilisation est soumise notamment à l'article R4323-104 du Code du travail ainsi qu'au décret du 1° Sept. 2004.

RECYCLAGE :

Le décret du 1° Sept. 2004 stipule que « les travailleurs doivent recevoir une formation adéquate au port du harnais et qui doit être renouvelée aussi souvent qu'il est nécessaire... ».

RAPPELS :

Nombre de participants : de 02 à 08 apprenants.

Public visé : Tout salarié.

Prérequis : Pas de prérequis.

Durée : 7 heures de face à face pédagogique.

Lieux : Formation intra-entreprise / inter-entreprise.

PLANNING DE FORMATION : Nous consulter.

TARIF : A partir de* 110 € HT. *Plus d'informations : contact@acteprev.fr

ACCESSIBILITE : En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître la faisabilité de votre intégration.

Plus d'infos sur www.acteprev.fr